



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

---

Réunion du :	04 Août 2022
à :	9h30

---

Présidence :	M. LORENZO Antonio (GEF)
--------------	--------------------------

---

Présents :	MM. CERRAJERO Luc, BRINON Denis, COLAS Patrice (UNECATEF), CROZE Fabien et BOUDEBZA Farid
------------	---

---

Assiste à la séance	M. GADIER Kévin
---------------------	-----------------

---

Excusés :	MM. MONOT Jérôme (DTR), RIDIRA Baptiste (U2C2F),
-----------	--

---

Le Président de la commission, Antonio LORENZO, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en les remerciant de leur présence. Il évoque l'ordre du jour.

### **Approbation du Procès-verbal du 21/07/2022**

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est validé.

### **L'ordre du jour est abordé :**

#### **I. INFORMATIONS GENERALES**

Le secrétaire de la Direction Technique, transmet différentes informations générales pour avis de la Commission :

- Après le retour du Service Juridique, L'engagement écrit sur l'Honneur pour un éducateur des équipes de jeunes de U13R1 à U18R2 n'étant pas à jour du diplôme requis pour être en conformité avec l'évolution du Statut de l'Éducateur va être modifié.
  - o Les membres de la CRSE valident la proposition du Service Juridique.
- Modification des dates de la Formation Professionnelle Continue –
  - o La session aura lieu Lundi 22 Aout 2022 et Mardi 23 aout 2022 à Orléans.
- Présentation des différents organigrammes déjà reçus dans le cadre du suivi de l'encadrement Jeunes des compétitions Régionales
- Présentation de la liste des éducateurs non à jour de leur recyclage au 30 Juin 2022.
  - o Un courrier à chacun d'entre eux va être envoyé afin de les inviter à se positionner sur la première session de recyclage

## **Rappel général**

L'obligation d'encadrement pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes soumises à obligation. L'éducateur ou l'entraîneur doit détenir un diplôme minimum. Le titulaire d'un diplôme supérieur, au sens de l'article 2, à celui exigé, peut répondre à l'obligation d'encadrement de l'équipe dans les conditions énumérées ci-dessous.

L'entraîneur principal a la responsabilité réelle de l'équipe.

**A ce titre, il répond aux obligations prévues dans le présent Statut et notamment l'article 1, il :**

- 1°- est présent sur le banc de touche,**
- 2°- donne les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match,**
- 3°- répond aux obligations médiatiques (Presse et site internet...)**

## **Article 14 – Présence sur le banc de touche**

A l'issue de la procédure de désignation, les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles (Championnats, Coupe de France à partir de la compétition propre et Coupe de la Ligue), leur nom et leur numéro de licence étant mentionnés à ce titre sur la feuille de match.

Les sanctions financières applicables en cas de non-respect de l'alinéa précédent sont celles prévues à l'Annexe 2, par match disputé en situation irrégulière.

Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la Section Statut de la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur.

## **II. BANC DE TOUCHE**

### **Avenants de modification ou de résiliation :**

**MERABTY Davy** – VIERZON F.C – Prend note de l'avenant qui sera traité par la FFF

**MEIARIN DIT MEORINI Vincent** – US BEAUGENCY – Validation de l'avenant de résiliation

**SLITI Kevin** – BLOIS FOOT 41 – Validation de l'avenant de modification

**FABIEN Gilles** – BOURGES FOOT 18 - Validation de l'avenant de modification suite à l'ajout de mission en lien avec son équipe encadrée

**DE CARVALHO Jordan** – AG BOIGNY CHEY – Validation de l'avenant de modification suite à la mise à jour de sa situation

### **Situation Encadrement Equipes :**

- **Situation des clubs du FC ST Pryvé ST Mesmin et des J3S Amilly**

La commission demande aux clubs du FC ST PRYVE ST MESMIN et des J3S AMILLY, malgré la validation de manière automatique des licences Techniques des entraîneurs en charge des équipes de R1, de bien vouloir transmettre dans les plus brefs délais, le Contrat en CDI, afin de pouvoir se mettre en conformité avec le Statut de l'Educateur.

### **III. COURRIERS CLUBS :**

#### **DAMMARIE FOOT BOIS GUESLIN :**

La Commission prend note du courrier du club de DAMMARIE FOOT BOIS GUESLIN, indiquant l'entraîneur en charge de leur équipe R3 pour la saison 2022-2023

#### **FC MONTLOUIS:**

Par suite d'échanges avec le club du FC MONTLOUIS et M. TAHRI Zakaria, au sujet de sa délivrance de licence invalide car M. TAHRI Zakaria ne possède pas de Carte Professionnelle à ce jour,

La commission, **informe que** dans l'attente de sa délivrance de sa carte professionnelle, une preuve de sa demande administrative doit être fournie à la Commission, pour validation de sa licence.

### **IV. RAPPEL DÉROGATIONS**

#### **Art. 12.3 du Statut des Educateurs - Dérogations Par mesure dérogatoire :**

a) les clubs accédants à une division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe. Cette mesure dérogatoire n'est pas applicable pour les entraîneurs des équipes participant au Championnat de Ligue 1.

c) les clubs participant aux Championnats de National 2, National 3, Régional 1, Régional 2, National U19 et U17, au Challenge National Féminin U19, au Championnat de France Féminin de D1 et de D2, au championnat de France Futsal de D1 et de D2 peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis sous réserve :

- que ledit éducateur ou entraîneur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 mois précédant la désignation, et :

- qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée. En cas de non-obtention du diplôme requis à l'issue de la formation, l'entraîneur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Fédérale ou Régionale Section Statut, selon le niveau de compétition disputée par l'équipe concernée.

#### **BOURGES FOOT 18 – N3 :**

Par suite du mail reçu de la part du club du BOURGES FOOT 18 en date du 22 Juillet, adressant une demande à la CRSE pour que M. FABIEN Gilles, titulaire du BEF admis à l'entrée en Formation DES puisse couvrir l'équipe N3 lors de la saison 2022-2023, après vérification, **la commission rappelle :**

- Qu'il s'agit bien d'une dérogation permise selon l'article 12.3 du Statut de l'Educateur, dans le cadre d'une promotion interne
- **Par ces motifs, la CRSE, informe** le club du BOURGES FOOT 18, que M. FABIEN Gilles sera bien en conformité avec le Statut de l'éducateur et que club ne sera donc pas en défaut.

#### **ASCP BLOIS - R3**

Vu les pièces transmises, la Commission pourra donner un avis favorable à la demande de dérogation de l'article 12 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football, concernant le banc de touche R3 du club de l'ASCP BLOIS pour M. HADAK Farid avec licence « Educateur Fédéral » ayant fait monter l'équipe. Cette confirmation sera effective lorsque M. HADAK Farid sera inscrit et aura participé aux modules U19 et Seniors et sera inscrit à la certification du CFF3.

La commission encourage M. HADAK Farid à réaliser une demande VAE dans le cadre d'une possible obtention du BMF.

## **V. FORMATION CONTINUE (recyclage)**

Les inscriptions se font sur le site de la Ligue dans la rubrique « Formations – Inscriptions – Formations continues ».

**N°1** : Les défenseurs (22 et 23 Aout 2022)

D'autres dates seront connues très prochainement

## **VI. ENREGISTREMENT LICENCE « TECHNIQUE REGIONALE »**

### **Rappel pour les licences éducateurs :**

- Le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons pour tous les éducateurs (en fonction des réponses à l'auto-questionnaire médical).
- L'attestation d'honorabilité est obligatoire pour les éducateurs sous convention bénévole.

a. La Commission donne un avis favorable à l'enregistrement des licences « Technique Régionale » de :

**DUMAS Yannick** - La Berrichonne De Chateauroux  
**ANTONIO Ricardo** - U.S. Municipale Montargis Football  
**OZDEMIR Fatma** - U.S. Municipale Montargis Football  
**MARGUERAY Benoit** - Sologne Olympique Romorantin  
**SOUYEUX Remi** - Sologne Olympique Romorantin  
**BEAUVILLAIN Fabrice** - Sp.C. Azay Le Rideau /Cheille  
**RICOU Alexandre** - Gazelec S. Bourges  
**MEIARIN DIT MEORINI Vincent** - U.S. Mer  
**GRIZONNET Remi** - U. S. Argenton Le Pechereau  
**LAGRAGUI Redwan** - U. S. Orleans Loiret Football  
**PHILIPPON Thomas** - F.C. Deolois Deols  
**GEREZ Miguel** - Tours F.C.  
**MARAFFON Kevin** - Loches A.C.  
**SAMSON Patrick** - U.S. St. Florent S/Cher  
**COUILLARD Didier** - A.S. St Amandoise St. Amand Montr  
**CSEKE Jean christophe** - U.S. Dampierre En Burlly  
**PIWOWARCZYK Cedric** - A.S. Soings En Sologne  
**HADBI Kamel** - Ent.S. Gatinaise Ferrieres  
**ASKAR Smail** - Et. Bleue St. Cyr S/Loire  
**GARANGER Quentin** - Et. Bleue St. Cyr S/Loire  
**HAKAOUI Ibrahim** - Et. Bleue St. Cyr S/Loire  
**DELALANDE Hugo** - U.S. Le Poinconnet  
**GHAMMIT Nabil** - U.S. Le Poinconnet  
**DIMBAMBU Theophile** - C.S. Mainvilliers Football  
**GRELIER Morgan** - Vineuil Sp.  
**LAVECHIN Fabien** - Vineuil Sp.  
**THOUVIGNON Patrick** - Ent. G.C. Touvent Chateauroux  
**DIAKHABY Mustapha** - Acp Tours  
**VANDENPLAS Alexis** - Acp Tours  
**LUCEREAU Stevens** - Ste Mle O.C. St. Jean Braye  
**PELLE Stephane** - Ste Mle O.C. St. Jean Braye

**GABORIT Gatien** - U.S. Montgivray  
**HEMERY Dominique** - U.S. Montgivray  
**POULIN Frederic** - U.S. Montgivray  
**LEVY Marc** - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury  
**JALLERAT Guillaume** - O. Portugais Mehun S/Yevre  
**PERRAULT Bertrand** - A.S. Chanceaux S/Choisille  
**ELAZOUZI Nesrine** - F.C. MI Ingre  
**CHEVALIER Guillaume** - U.S. Antogny Le Tillac  
**RAMSEYER Daniel** - Et.S. La Chapelle S/Loire  
**MARTIN Thibaut** - F.C. Drouais Dreux  
**MAURICE Gwenael** - F.C. Drouais Dreux  
**DENIAU Jose** - Athletic Club De Chambord  
**DOLLEANS Romain** - Blois F. 41  
**FERNANDES Samantha** - Blois F. 41  
**BAILLY Guillaume** - Dammarie Foot Bois Gueslin  
**MONNIER Alexandre** - Dammarie Foot Bois Gueslin  
**RAPHAEL Jean christophe** - Dammarie Foot Bois Gueslin  
**CHOLET Alexis** - St. Pryve St Hilaire F.C.  
**POUSSE Baptiste** - St. Pryve St Hilaire F.C.  
**DEBORD Stephen** - A.S. Nouan-Lamotte  
**VAYE Corentin** - F.C. De L'ouest Tourangeau 37  
**ALVES Aline** - Bourges Foot 18  
**FERREIRA Mikael** - Avoine Olympique Chinon Cinois  
**HAURANT Jean** - Avoine Olympique Chinon Cinois  
**KHECHIM Adel** - Vierzon F. C.  
**MANE Yakhoub**a - Vierzon F. C.  
**TAUZIN Renaud** - Vierzon F. C.  
**TSIOMO TSIOMO Chancel** - Vierzon F. C.  
**ONAPOY Guillaume** - F.C. Fussy St Martin Vignoux  
**LIMOUSIN Herve** - F.C. Gatine Choisilles  
**NEUVILLE Frederic** - Football Choisille Lamembrolle Mettray  
**DIARD Nathalie** - C'chartres Football  
**SECK Ousmane** - C'chartres Football  
**SOUKOUNA Bouyagui** - C'chartres Football  
**ROBERT Nicolas** - R.C. Bouzy Les Bordes

***Afin de connaître la date d'échéance de la validité du recyclage, merci de vous conformer aux indications précisées dans la partie « Educateurs » ➔ « Liste » de Fooclubs .***

- b. La Commission donne un avis défavorable à l'enregistrement des licences « Technique Régionale » de :

**Néant**

**VI. AGENDA des prochaines séances de la CRSEE**

- Jeudi 25 Aout 2022 – Commission restreinte
- Jeudi 1<sup>er</sup> Septembre 2022

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football ([secretariat@centre.fff.fr](mailto:secretariat@centre.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission  
LORENZO Antonio



Le Secrétaire de séance  
BRINON Denis



PUBLIÉ LE 12/08/2022

### **Annexe 1 : Rappel réglementaire**

Pour rappel, le traitement informatique des licences notamment la nouvelle procédure établit par la FFF, permet de valider de manière automatique les licences « Technique ».

Cependant, malgré l'automatisation, la FFF, par son outil informatique ne prend pas en compte les obligations de diplôme liés à l'encadrement.

Certaines licences d'entraîneurs sont validées mais doivent faire l'objet d'un complément de documents pour être en conformité avec le Statut de l'éducateur.

#### **Rappel Article 12 - Obligation de diplôme**

##### **1. Obligation de contracter**

Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-dessous sont tenus de contracter avec les éducateurs ou entraîneurs suivants :

##### **Pour l'équipe participant au Championnat National 2 :**

Un entraîneur titulaire au minimum du DES ou BEES2, entraîneur principal de l'équipe

##### **Pour l'équipe participant au Championnat National 3 :**

Un entraîneur titulaire au minimum du DES, ou BEES2 entraîneur principal de l'équipe.

##### **Pour l'équipe participant au Championnat Régional 1 :**

Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe.

##### **2. Possibilité de contracter ou bénévolat**

Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-dessous, sont tenus d'utiliser sous contrat ou sous bordereau de bénévolat (article 22), les services des éducateurs ou entraîneurs suivants :

##### **Pour l'équipe participant au Championnat Régional 2 :**

Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe.

## Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs – Encadrement des équipes Seniors de niveau Ligue

- Mise en conformité avec le Statut de l'éducateur – Situation Clubs/Entraîneurs



### Championnat Senior N3 :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
C' CHARTRES FOOT (2)	ACHAKOUR Noradine	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
AVOINE O. CHINON CINAIS	RAIMBAULT Armand	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
US ORLEANS LOIRET FOOT (2)			
<b>BOURGES FOOT 18 (2)</b>	<b>FABIEN Gilles</b>	<b>TECHNIQUE/REGIONAL</b>	<b>BEF – Entrée en formation DES</b>
USM MONTARGIS			
FC OUEST TOURANGEAU 37			
<b>FC MONTLOUIS</b>			
BERRICHONNE CHATEAUROUX (2)	MANTAUX Franck	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
US CHATEAUNEUF SUR LOIRE	MELY Joan	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
<b>USM SARAN</b>	<b>CHERY Laurent</b>	<b>TECHNIQUE/REGIONAL</b>	<b>BEF – Sous dérogation</b>
TOURS FC	EL OURDANI Noradine	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
<b>FC DROUAIS</b>	<b>MAURICE Gwenael</b>	<b>TECHNIQUE/REGIONAL</b>	<b>BEF</b>
FC CHAMBRAY	RODRIGUES Michael	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
FC ST JEAN LE BLANC			

#### Cadre Réglementaire :

- Article 12.1 Statut de l'éducateur :
  - Obligation d'être titulaire du DES - Licence TECHNIQUE/NATIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
  - Obligation de contracter – Contrat en CDI ou CDD si Encadrement d'au moins un joueur sous Contrat Fédéral alors CDD Article 24.1)

*\* N'est pas en conformité avec le Statut de l'éducateur Article 12.2*

*\* Sous dérogation validée par la CRSEE*



### Championnat Senior R1 :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
JOUE LES TOURS FCT			
VINEUIL SPORTS			
AS CONTRES			
EB ST CYR SUR LOIRE			
BLOIS FOOT 41 (2)	LEROY Éric	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
SC AZAY CHEILLE	BOCHE Gaetan	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
J3S AMILLY	<b>DE CARVALHO Cédric*</b>	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
FC DEOLS			
ST PRYVE ST HILAIRE FC (2)	<b>POUSSE Mathieu*</b>	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CS MAINVILLIERS			
SMOC ST JEAN DE BRAYE	LUCEREAU Stevens	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
ES MOULON BOURGES			

#### Cadre Réglementaire :

- Article 12.1 Statut de l'éducateur :
  - Obligation d'être titulaire du BEF - Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
  - Obligation de contracter – Contrat en CDI (CDD si Encadrement d'au moins un joueur sous Contrat Fédéral alors CDD Article 24.1)

*\* Licence à jour mais doit obligatoirement contracter*





## Championnat Senior R2, P(A) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
FC ST GEORGES SUR EURE			
AVOINE O. CHINON C (2)	HAURANT Jean	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
A.S.MONTS	GAUDRON Vincent	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
EPERON AMICALE*	THIEFFRAY Alban	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
MER US	SILVA Emilien	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
C'CHARTRES F. (3)	WROBEL Ludovic	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
OLIVET USM			
VIERZON F.C (2)	PAUL Yohan	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
LUCE AMICALE			
ACP TOURS	GOMES Anthony	EDUCATEUR FEDERAL	CFF3
DREUX FC DROUAI (2)	BOULABAR Walid	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CA PITHIVIERS			

### **Cadre Réglementaire :**

- Article 12.2 Statut de l'éducateur :
  - Obligation d'être titulaire du BEF - Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
  - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole

*\* N'est pas en conformité avec le Statut de l'éducateur Article 12.2*

Projet Commission Régionale du Statut des éducateurs



## Championnat Senior R2, P(B) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
AS ST AMAND MONTROND	COUILLARD Didier		
LE BLANC US			
BOURGES FOOT (3)	ALLIO Anthony	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
JOUE PORT. US	GONCALVES DE CASTRO Jose		
FC MONTLOUIS 2	GATILLON Marius	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
FC DEOLS (2)			
USM SARAN (2)			
FUSSY ST MARTIN F.C			
LE POINCONNET US			
ST DOULCHARD F.C			
FC OUEST TOURANGEAU (2)	CHADDI Tawfik	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
BOURGES PORTUGAIS AS	MERABTI Mouloud	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF

### **Cadre Réglementaire :**

- Article 12.2 Statut de l'éducateur :
  - Obligation d'être titulaire du BEF - Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
  - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole

6

Projet Commission Régionale du Statut des éducateurs



## Championnat Senior R3, P(A) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
BLOIS PORT. ASC MONTRICHARD C.A	HADAK Farid	Educateur Fédéral	AS
MONNAIEUS YMONVILLE A. BEAUGENCY USBVL	GHANEM Abdellah DABLIN Willy	Educateur Fédéral TECHNIQUE/REGIONAL	AS BMF
CHAINGY ST AY DAMMARIE FOOT BOIS BOIGNY CHECY AG	MOUBELA Rosy RAPHAEL Jean-Christophe	TECHNIQUE/REGIONAL TECHNIQUE/REGIONAL	BMF BMF
ES LA VILLE A. DAMES CHAMBRAY F.C (2) SC AZAY CHEILLE (2) TOURS F.C (2)	JUDEAU Nicolas HERBST Yoann BEAUVILLAIN Fabrice	TECHNIQUE/REGIONAL TECHNIQUE/REGIONAL TECHNIQUE/REGIONAL	BEF BMF BEF

### Cadre Réglementaire :

- P.V Assemblée Générale du 12 Juin 2021:
  - Obligation d'être titulaire du BMF- Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
  - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole

*\* Sous dérogation validée par la CRSEE*

7

Projet Commission Régionale du Statut des éducateurs



## Championnat Senior R3, P(B) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
MALESHERBOIS SC J3S AMILLY (2) CJF FLEURY LES AUBRAIS	MICHELIN Jeremy	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
LUISANT AC DREUX ACSF	GOMMER Marc*	EDUCATEUR FEDERAL	INITIATEUR 1 et 2 / MODULES
C'CHARTRES (4) CEP LA FERTE VIDAME BLOIS AFC	SOUIYYAH Hakim*	EDUCATEUR FEDERAL	
NOGENT LE ROI ES ST AMAND LONGPRE A. MONTARGIS USM (2) MAINTENON PIERRES E.S	QUEVILLON Florian DUMAST Guillaume	TECHNIQUE/REGIONAL TECHNIQUE/REGIONAL	BEF BEF

### Cadre Réglementaire :

- P.V Assemblée Générale du 12 Juin 2021:
  - Obligation d'être titulaire du BMF- Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
  - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole

*\* N'est pas en conformité avec le Statut de l'éducateur*

8

Projet Commission Régionale du Statut des éducateurs



## Championnat Senior R3, P(C) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
ST GERMAIN DU PUY AS	SOUFIANI Mounir	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
TROUY ES			
SO ROMORANTIN (2)	RUHNKE Vincent	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CHOUZY ONZAIN AS	LOPEZ Adrien	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
MEHUN/YEVRE PORT.	JALLERAT Guillaume	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
U.S DAMPIERRE EN BURLY	CSEKE Jean Christophe	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CSM SULLY SUR LOIRE			
ISSOUDUN SA			
ORCHAISE ASL			
INGRE FCM	BOUZAGHOU Icham	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
VATAN SC	SORRENTINO Thomas	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
FC ST JEAN LE BLANC (2)			

### Cadre Réglementaire :

- P.V Assemblée Générale du 12 Juin 2021:
  - Obligation d'être titulaire du BMF- Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
  - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole

9

Projet Commission Régionale du Statut des éducateurs



## Championnat Senior R3, P(D) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
US YZEURE PREUILLY	PRETESEILLE Valentin	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
LA CHAUSSEE ASJ	PINEAU Bertrand	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
LE RICHELAIS FOOT	ROBIN Tony	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
BOURGES MOULON (2)			
MASSAY SC	OLIVIERIO Franck*	EDUCATEUR FEDERAL	CFF2 / CFF4
BOURGES GAZELEC			
A.S CONTRES (2)	DEVERCHIN Frederic	EDUCATEUR FEDERAL	CFF3
MONTGIVRAY US	LAVILLE Aurelien	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
DESCARTES SG			
DIORS FC	PRADEAU Benoit	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
BLOIS FOOT 41 (3)	RIQUELME Patrick	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
VILLIERS AC	MASSET Clement	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF

### Cadre Réglementaire :

- P.V Assemblée Générale du 12 Juin 2021:
  - Obligation d'être titulaire du BMF- Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
  - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole

\* N'est pas en conformité avec le Statut de l'éducateur

\* Sous dérogation validée par la CRSEE

10

Projet Commission Régionale du Statut des éducateurs